

TAXES FONCIÈRES 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 530 MAYENNE

Commune : 034 A BONCHAMP LES LAVAL

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communauté	Département	Taxe spéciale d'équipement ①	Taxe ordures ménagères ②	TOTAL des cotisations
Taux 2011	21,97 %	0,452 %	%	19,86 %	%	8,20 %	
Taux 2012	21,97 %	1,52 %	%	19,86 %	%	7,87 %	

# MINORITÉ MUNICIPALE

## POUR UN BUDGET TRANSPARENT ET COMPRÉHENSIBLE PAR TOUS.

Les élus de la minorité AGIR ENSEMBLE A BONCHAMP ont diffusé une récente information aux Bonchampoises pour expliquer comment la municipalité augmentait ses impôts locaux sans le dire.

Il faut bien reconnaître que, réduit à une suite complexe de chiffres alignés en colonnes, le budget communal est un document peu accessible à la plupart des citoyens, voire des élus. Il constitue pourtant l'expression des choix passés d'une collectivité et l'outil avec lequel elle décide de ses priorités futures. Le budget est donc un document éminemment politique dont la préparation devrait donner lieu à de multiples débats. A Bonchamp, même si des efforts de présentation ont été réalisés, les élus de la minorité déplorent sur ce sujet de nombreux motifs d'insatisfaction :

**• L'ABSENCE DE RÉEL DÉBAT LORS DU DOB (DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE) PUIS DE L'ADOPTION DU BUDGET** car ces discussions sont devenues des formalités, faute d'avoir été précédées d'une réflexion approfondie sur les priorités budgétaires. En effet, comment mettre en perspective les choix financiers et budgétaires de la commune, alors qu'aucun calendrier prévisionnel à l'échelle du mandat n'a jamais été établi ? Alors que des projets émergent sans aucune prospective financière à moyen et long terme, c'est-à-dire sans que l'impact en coûts de fonctionnement et d'amortissement ne soit comparé à l'effort d'investissement initial ?

Comment considérer que le budget est le résultat d'un véritable processus démocratique, quand seuls les membres de l'opposition prennent part à la confrontation d'idées et que celle-ci procède de leurs seules questions ?

Ici, l'instance délibérative que devrait être le conseil municipal n'est plus que la chambre d'enregistrement des décisions prises isolément au sein du Bureau Municipal entre le Maire et les seuls adjoints.

**• DES EFFORTS ENCORE INSUFFISANTS POUR AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DU BUDGET**

La loi prévoit une présentation du budget croisée par nature et par fonction dans les communes qui comptent entre 3500 et 10000 habitants.

*La présentation par nature* signifie que les dépenses et les recettes sont classées selon la nature de l'objet et non en fonction de sa destination. C'est sous cette forme que le budget doit être voté car elle obéit aux normes de la comptabilité publique. Mais elle globalise les dépenses et les recettes dans des chapitres comptables (charges à caractère général ou immobilisations corporelles...) qui ne sont guère parlants pour des non-comptables et qui ne permettent pas de savoir ce que la commune dépense précisément par exemple pour son énergie, ou pour l'entretien de ses écoles, espaces verts...

*La présentation par fonction* signifie que les chapitres et articles budgétaires sont définis par rapport à l'objet de la dépense ou de la recette (éducation, sports, sécurité, etc.) et non par rapport à leur nature (charges de personnel, etc.). Nous avons demandé cette présentation lors du débat 2012. On nous a répondu qu'elle était trop complexe à mettre en place, alors que la loi la prescrit dans le but d'améliorer la lisibilité du budget ! Nous avons dû nous contenter de quelques indications très partielles.

**• ABORDER LE BUDGET EN PRÉSENTANT DES SCHÉMAS QUI COMPARENT LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES NE PERMET PAS DE DÉBATTRE RÉELLEMENT DES PRIORITÉS DE LA COLLECTIVITÉ,**

ce n'est que la photographie très globalisante et simplifiée des normes comptables.

**• DÉBATTRE RÉELLEMENT SUPPOSE ÉGALEMENT DE SORTIR DES PROPOS CONVENUS**

sur la nécessité des services de qualité - ce dont tout le monde convient - ; sur la nécessité de disposer de personnel qualifié et en nombre suffisant ; - ce que personne ne discute -, ou sur la nécessité d'investir - une évidence que personne ne récuse -. Le vrai débat n'est pas là, il se situe sur le terrain des choix et des priorités en matière d'investissement, de subventionnement, de fonctionnement, et sur le terrain des équilibres entre ces choix.

**Il n'y a pas un seul budget possible, il y a des budgets.** Ils expriment des choix traduisant des visions pour la collectivité. Accepter cette pluralité, défendre et assumer des choix, respecter l'alternative portée par d'autres perspectives, c'est mettre en pratique une vraie démocratie budgétaire.

Juste un exemple concret qui va dans ce sens et que chacun peut constater : le budget « ordures ménagères » dont Laval-Agglomération a la compétence. Après une modification du fonctionnement du service, débattue par les élus et expliquée aux habitants et un effort de tri demandé à l'ensemble des foyers, le premier résultat est là : une baisse de la taxe d'ordures ménagères payée avec les taxes foncières (- 2,48 %). Chacun peut s'en réjouir !

**A toutes et à tous nous souhaitons une BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2013.**

Bonchamp, 20 Décembre 2012.

Les élus de l'opposition municipale AGIR ENSEMBLE A BONCHAMP.

**agir** ensemble **www.agir-bonhamp.fr**  
Sylvie EVRARD, Anne-Marie MILLE, Marie-Claude TOURTELIER, Maurice CHAMBRIER, Michel FERRON, Michel GÉRAULT.